



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 7 Mai 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 15/05/2024
Et
Publication du : 15/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 30/04/2024.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, Mme LECONTE Catherine, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés avec procuration : Mme CHARLET Audrey à M. DUPORT, Mme DUCHESNE Adeline à M. PRIGENT

Excusés : M. MAHÉ Bernard, Mme DOUCET Denise

A été nommé(e) secrétaire : Mme LECONTE Catherine

2024-036 – ACQUISITION DE LA PARCELLE AT 235 SITUÉE AISANCE DE BEAU MOINE

Monsieur et Madame FOREST envisagent la vente de la parcelle AT236 sise aisance de Beau Moine.

Suite au bornage de ladite parcelle établi par Géomexpert le 04 décembre 2023, la parcelle d'alignement AT235 d'une superficie de 100m² a été créée.

Il a été proposé à la commune de Villemandeur d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique.

Considérant le plan de division ci-annexé en date du 04 décembre 2023 établi par Géomexpert faisant figurer la parcelle d'alignement AT235 d'une superficie de 100m²,

Considérant que la commune de Villemandeur souhaite acquérir la parcelle AT235 afin de régulariser l'alignement,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires foncière et d'urbanisme en date du 23 avril 2024.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle AT235 à l'euro symbolique,

- De charger Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/05/2024



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,



Catherine LECONTE

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 15/05/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>